



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-MO

Déposé le : 30.1.2018

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Grève du secteur publique du 25 janvier 2018

Texte déposé

- 1) Dans le cadre du futur projet de recapitalisation de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, plusieurs centaines de fonctionnaires ont fait la grève jeudi 25 janvier.

Combien y avait-il de grévistes ?

- 2) Le Conseil d'Etat va-t-il procéder à une retenue salariale chez ces grévistes ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Guy Gaudard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :